

OBJECTIFS DE LA STRUCTURE

1 Répondre à la diversité des besoins des familles du territoire d'implantation

Accueillir les enfants de 10 semaines jusqu'à la fin de leur entrée en maternelle en étudiant les demandes au cas par cas.

- Offrir 18 places de garde régulière par jour, plusieurs enfants pouvant occuper une place. Laisser la possibilité aux familles de construire un planning hebdomadaire de un à 5 jours par semaine ou bien mensuel au plus juste de leurs besoins et sans maximum de congé. Les congés peuvent être posés jusqu'à 7 jours à l'avance.
- Assurer l'équité de l'accessibilité des familles et assurer une mixité sociale :
 - Faciliter le parcours des personnes en insertion professionnelle, personne inscrite dans un parcours d'insertion avec un suivi par pôle emploi ou la mission locale ; personne inscrite à une formation diplômante.
 - Faciliter le parcours des personnes en insertion sociale et bénéficiant des minimas sociaux ; accompagnées par un travailleur médico-social ; inscrites à une formation de Français
 - Faciliter le parcours des populations fragilisées, famille monoparentale, jeunes parents, parents mineurs.
- Permettre le réajustement et la révision des contrats suivant le besoin des familles.
- Permettre l'accueil occasionnel selon la place laissée par le planning des enfants inscrits régulièrement sans minimum d'heures de fréquentation. Les inscriptions se réalisent directement auprès de la directrice de la structure. Garantir une souplesse dans la réservation des places, réservation possible jusqu'à la dernière minute, liste d'attente mise en place.
- Permettre l'accueil des enfants en extra-scolaire le mercredi et les vacances scolaires la première année de maternelle.
- Une place d'urgence est réservée à l'année suivant les critères définis, rupture brutale du moyen de garde, hospitalisation, maladie ou décès d'un parent ou d'un membre de la cellule familiale proche, contrat de travail imminent, rupture brutale de logement ou d'hébergement, formation obligatoire imposée par les services de l'état, formation diplômante avec inscription dans un délai rapide, demande d'un service de protection de l'enfance.

Les enfants en situation de handicap sont accueillis jusqu'à l'âge de 6 ans pour ceux possédant au moins un mois d'allocation AEEH ; ou de la prise en charge par une plateforme de coordination et d'orientation (PCO*) dans le cadre des parcours de bilan et intervention précoce des enfants présentant des troubles du neuro-développement ; ou orientés par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) vers une prise en charge en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEP) ... ou disposant d'une attestation de prise en charge régulière par un centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ; ou disposant d'une attestation d'un service ou consultation hospitalière mentionnant «la nécessité d'une prise en charge globale thérapeutique, éducative ou rééducative compte tenu d'un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices ou du diagnostic d'une pathologie grave ou d'une atteinte sensitive ou motrice grave» .

Un travail en collaboration avec les différents partenaires de l'enfant est possible.

La communication est adaptée à tous les enfants en utilisant la Méthode Makaton qui associe langage pictogramme et signe.

2 Promouvoir la co éducation comme fondement de la qualité de l'accueil de l'enfant et sa famille.

- Créer un lieu ouvert dès l'adaptation en laissant les familles rentrer dans les différents espaces en communiquant sur le fonctionnement de la crèche grâce à une présence importante des parents pendant la période d'adaptation.
- Favoriser la libre circulation des parents dans les différents espaces de jeux des enfants et laisser s'instaurer les rituels de séparation du matin.
- Inviter les parents à participer à la vie de la crèche et à partager les temps forts qui rythment l'année.
- Favoriser la relation de confiance en communiquant régulièrement sur la vie de la crèche.
- Prioriser la communication orale quotidienne.
- Afficher des photos régulièrement dans l'entrée et permettre aux parents d'avoir les photos de leur enfant.
- Communiquer sur la vie de la crèche via une news letter.
- Organiser une réunion à la rentrée pour les nouveaux parents, communiquer via le site internet.
- Organiser un forum parents/professionnels en abordant des thèmes liés à la charte d'accueil nationale du jeune enfant.
- Assurer un accompagnement et une valorisation de la fonction parentale dans l'accueil au quotidien des familles par l'échange et l'écoute et le support écrit.
- Adresser un questionnaire anonyme en fin d'année aux familles afin de connaître leurs ressentis.

3 Favoriser la professionnalisation des acteurs de la petite enfance

Des membres de l'équipe :

- Permettre l'évolution des compétences des professionnels :
 - en analyse de la pratique une fois par mois.
 - en formation professionnelle continue.
 - en formations collectives en fermant la crèche deux fois par an.

- Permettre une cohérence d'équipe.
 - Organiser une réunion d'équipe mensuel.
 - Évaluer et actualiser les différents projets régulièrement.
 - Permettre la transmission des informations par le biais d'outils de communication écrite.

- Valoriser le travail de chaque membre de l'équipe.
 - Fixer à chacun des objectifs annuels.
 - Permettre aux professionnels de se détacher du groupe des enfants afin de mener à bien ses projets avec les moyens informatiques nécessaires.

Des stagiaires

- Permettre la formation pratique des futurs professionnels.
- Accueil des stagiaires en délivrant un livret d'accueil.
- Nommer une référente disponible à l'accompagnement.

4 Travailler avec les partenaires du territoire d'implantation pour plus de complémentarité et de cohérence

Avec les partenaires locaux :

- Travailler en cohérence avec les EAJE de la ville en offrant une complémentarité de possibilité de gardes des enfants sur la ville sur l'année,
- Participer aux réunions et APP de responsable de structure.
- Échanger, faire connaissance en organisant des visites de structure pour les professionnels de la commune et en participant à la formation collective commune des professionnelles petite enfance de la ville.

Avec les partenaires sociaux :

- Travailler en partenariat avec la PMI pour accueillir les enfants des familles suivies.
- Travailler en partenariat avec les différents foyers d'accueil de la commune pour accueillir les enfants résidant dans leur structure.
- Mettre à disposition la directrice pour l'accueil du LAEP 1,2,3 soleil.
- Mettre à disposition l'EJE pour l'accueil du LAEP de la commune
- Participer à la commission parentalité de la ville.

Avec les partenaires culturels :

- Participer aux projets de la médiathèque de la commune, prêt de livre, heure du conte.
- Ouvrir la structure sur l'extérieur en organisant une fois par an une sortie dans une ferme découverte,
- Emprunter des jeux à la ludothèque une fois par mois afin de diversifier l'aménagement des espaces de vie.
- Collaborer avec l'espace culturel la mouche.

Avec les partenaires de transition :

- Organiser les visites d'écoles du territoire d'implantation à la fin de l'année scolaire afin de préparer la transition.

5 Être des acteurs citoyens

S'inscrire dans une démarche de développement durable

- Favoriser l'alimentation issue de l'agriculture biologique et de proximité.
- Servir les repas dans des assiettes et des verres en verre.
- Servir un repas végétarien par semaine.
- Sensibiliser les professionnels aux actes éco-responsables.
- Favoriser les produits naturels et les matières nobles dans le choix des jeux, meubles.
- Economiser les consommables et choisir des produits d'hygiène ecolabel.
- Choisir du matériel lavable et non jetable.
- Trier ses déchets pour favoriser le recyclage, mise en place d'un compost avec formation de la métropole.
- Etablir un protocole qualité de l'air intérieur.
- Limiter les perturbateurs et les produits toxiques polluants.
- S'inscrire dans une démarche de sobriété énergétique, limiter les consommations en ressource (eau, électricité...)
- Favoriser la relation à la nature de l'enfant pour répondre aux enjeux de santé, baisse du stress, augmentation de l'activité physique, amélioration de la vue, amélioration de l'immunité.
- Favoriser la relation à la nature de l'enfant pour répondre aux enjeux environnementaux par l'éveil du comportement écologique et l'éveil du respect de la nature.
- Favoriser la relation à la nature de l'enfant pour répondre aux enjeux éducatifs, apaise les relations entre enfants, favorise l'estime de soi, permet l'expérimentation, augmente la créativité, améliore l'attention.
- Favoriser la relation à la nature de l'enfant pour répondre aux enjeux de justice sociale, réduire les inégalités sociales dans le rapport à la nature, réduire l'inégalité des genres dans le rapport à la nature.

Accompagner les parents dans la vie associative de la structure.

- Informer régulièrement les parents sur la vie de l'association
- Sensibiliser les familles à l'importance de leur implication au sein de l'association quel que soit leur rôle

Accompagner le bureau dans ses missions, en informant